



« RAVÉLATION »

Règlement de l'appel à candidature

Accompagnement artistique de Musiques Actuelles 2019

En quoi consiste l'appel à manifestation d'intérêt ?

Le RAVE accompagne des artistes musiciens amateurs de Musiques Actuelles dans le développement de leur projet. En fonction des besoins, le Rave apporte une aide au projet par du conseil d'ordre administratif (changement de statut, gestion associative, démarches...), en communication (plan de communication, autopromotion, réseaux sociaux, relations presse, visuels...), ainsi qu'un accompagnement jusqu'à la scène (set-liste, fiche technique, scénographie, représentation, émotions, éclairage, qualité sonore...).

Le programme d'accompagnement « Ravélation » s'inscrit comme une étape intermédiaire dans le parcours du musicien et propose une montée en qualité des pratiques amateurs pour les projets naissants et/ou en trajectoire de professionnalisation.

Qui peut candidater ?

Tout musicien ou groupe amateur proposant un projet Musiques Actuelles sur ses propres compositions. Une priorité sera donnée aux artistes locaux et aux artistes des pays étrangers jumelés avec les villes locales. De même, seront prioritaires les musiciens présentant le plus gros potentiel de développement.

L'expression « Musiques Actuelles » concerne quatre grandes catégories d'esthétiques musicales, et exclut les musiques classiques, anciennes, baroques et folkloriques.

Les « Musiques Actuelles » englobent donc « artistiquement parlant » : le jazz, les musiques traditionnelles, la chanson, les musiques actuelles amplifiées : rock, pop et genres assimilés ; chanson française ; country, blues et genres assimilés ; métal, hardcore et genres assimilés ; reggae, ragga et genres assimilés ; musiques électroniques, dub et genres assimilés ; hip-hop et genres assimilés ; world musique et genres assimilés ; etc.

Sur quelle période se déroulera l'accompagnement ?

L'accompagnement se déroulera sur 2019 jusqu'à début 2020 et les périodes d'accompagnement se feront en fonction de la disponibilité des équipements, des structures et des artistes.

Comment se fera la sélection ?

Les critères de sélection ne sont pas définis précisément afin de laisser les artistes nous faire part de leurs besoins, parfois innovants, mais le choix portera principalement sur les marges de progression possibles. Nous réunirons un jury composé de financeurs et d'accompagnateurs potentiels afin d'évaluer au mieux les candidatures.

Les artistes sélectionnés passeront un entretien avec l'équipe du Rave, dans le but de définir un programme d'accompagnement adapté à l'évolution du projet artistique. Ainsi les artistes pourront bénéficier d'une à plusieurs journées en travaillant selon les besoins tel que la structuration, la visibilité et la scène.

Comment sont organisées les journées d'accompagnement ?

Le travail sur scène se fera dans les salles disponibles en région (en partenariat avec le Rave). Le Rave pourra se déplacer si les artistes bénéficient de scènes équipées et mises en conditions concert.

Le travail autour de la communication (ainsi que celui de l'administratif) se fera dans les locaux du RAVE, et pourra prendre la forme (selon les besoins) d'un travail de structuration au sein du groupe pour une bonne répartition des rôles, de formation à l'utilisation des réseaux sociaux spécifiques aux musiciens amateurs, d'ateliers de rédaction de biographie, d'aide aux relations presse, le travail autour de photos promo...



Comment candidater ?

Il est nécessaire de remplir la fiche de candidature située en annexe et de l'envoyer **avant le 14 mars 2019** :

- par mail à contact@lerave.org
- par courrier, à l'adresse de l'Association Le RAVE, 11 rue schnetz, 61100 Flers

Quand aurons-nous la réponse ?

Le 14 avril dernier délai et avant si possible.

Qui sont mes interlocuteurs ?

Mathias Helbert, coordinateur

Athénaïs Lasnier, chargée de communication

